



Négociation pour 3 ans du RIFSEEP à l'ENS : état des lieux et revendications CGT

L'IFSE est la prime RIFSEEP perçue tous les mois par les agents Biatss de l'établissement. Elle doit être révisée pour les 3 prochaines années (2024-2027). Pour ce faire, la direction vient de constituer un groupe de travail (GT) qui doit aboutir à un accord pour tous les agents.

- **Nous rappelons que notre priorité est la lutte pour une augmentation générale des salaires, à l'opposé de la politique actuelle qui renforce la rémunération indemnitaire au mérite dans la fonction publique.** En effet, le point d'indice ne progresse pas suffisamment par rapport à l'inflation et au coût de la vie, tandis que la part des primes ne fait qu'augmenter par rapport au salaire : elle représente actuellement 20% de notre fiche de paie. Ces primes ne sont pas prises en compte pour la retraite, diminuant d'autant nos pensions. Elles font la part belle à la concurrence entre les agents au détriment des conditions de travail, et sont souvent liées à des critères très discutables de méritocratie. Une politique libérale et de sape des statuts du fonctionnaire que la CGT ne cesse de dénoncer.
- **Nous rappelons que cette réévaluation prend effet au 1er janvier 2024** et que le retard des négociations, du fait des administrations provisoires, a un impact plus fort sur les petits salaires qui supportent plus durement la hausse des prix ; ces agents ont tout autant mérité de leur travail que les catégories supérieures ;
- **Nous demandons l'enveloppe globale du Rifseep** pour l'établissement ;
- **Nous demandons un « accord de méthode »** (calendrier, ordres du jour, périmètres d'actions, CR des engagements pris, etc.) **et une représentativité de toutes les catégories de personnels dans ce Groupe de Travail** (ITRF, AENES, Bibliothèque, cat. A,B et C). L'administration avait prévu une représentativité des cat. A+, chef.fes de service, en nombre supérieur aux élu.es du personnel et aucune catégorie C. La CGT a obtenu que les collègues cat. C soient présent.es avec moins de représentants de l'administration.

Ce moment est donc essentiel pour les collègues BIATSS. Nous vous tiendrons informé.es régulièrement des avancées des négociations, des propositions de la direction et de celles de nos collègues de la CFDT. Au final, c'est en instance que sera voté **ce nouveau plan triennal qui prend effet au 1er janvier 2024. Rappelons qu'à l'installation du RIFSEEP à l'ENS LYON, une grève avait été suivie par un nombre conséquent de collègues, donc c'est dire combien le sujet est délicat pour la nouvelle direction !**

Les revendications syndicales que nous porterons dans cette négociation :

Une politique de reconnaissance partagée du travail et des missions de tous les agents avec :

- La réduction du nombre de cotations (actuellement il existe 2 cotes en cat. C - 3 en cat. B - 4 en cat. A) et l'alignement par le haut pour plus de justice et d'égalité ;
- La convergences des filières (AENES – ITRF – BIB) avec l'alignement au mieux disant, selon les recommandations ministérielles ;
- Le rapprochement des grades qui tienne compte des progressions et promotions de carrières ;
- L'augmentation forfaitaire (et non au %) des montants indemnitaires, pour atteindre/dépasser les niveaux de référence fixés et rattraper aussi les montants appliqués dans les autres ministères (dont l'éducation nationale) ;

- L'égalité entre les femmes et les hommes avec la publication des données genrées (le montant de l'IFSE est en moyenne inférieur de 30% pour les femmes) pour vérifier que les femmes ne soient pas encore les grandes perdantes de l'accord ;
- La suppression des primes dérogatoires qui aujourd'hui concernent une poignée d'agent.es privilégié.es ;
- Une IFSE identique pour les contractuel.les ;
- L'application de la rétroactivité au 1er janvier 2024 avant l'été ;
- L'application de la prime forfaitaire réévaluée en cas de changement de grade.

Les élu.es CGT veillent à l'application de la loi : qui prévoit la réévaluation de l'enveloppe forfaitaire de l'IFSE en cas de promotion/concours. La CGT a rappelé ce texte qui n'était pas appliqué à l'ENS. Une hausse de 15€ mensuels a donc été octroyée aux agents concernés. Mais, elle est bien trop faible par rapport à la reconnaissance des carrières et au coût de la vie.

Tableau des primes – parlons attractivité (montant moyen mensuel en €)

corps	actuellement à <u>l'ENS</u>	autres ministères
IGR	746	1416
IGE	666	1333
ASI	527	916
TECH	390	750
ATRF	326	583
cons G	740	1583
cons	740	916
<u>bib</u>	723	775
<u>bibas</u>	566	750
<u>mag</u>	406	550
AT AENES	616	966
SAENES	390	808
ADAENES	326	533

Vos élu.es CGT